

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2020

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie – DIERS Thierry - CLEMENT Nadine – VENANT Frédéric – VIDAL Isabelle.

Date de convocation : 12/08/2020

Absents excusés : MM. Francis HERBERT - PIETERS Marc

MM. DARMON Alexandre (pouvoir à M. Jean-Pierre BESSIERE) – HARAULT Christel (pouvoir à M. VENANT Frédéric).

Absent : M. BERR Sylvain.

Mme RUFFALDI Dominique est démissionnaire au 17/08/2020.

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Nadine.

*Institutions et vie publique – Fonctionnement des assemblées –
Désignations de représentants en E.P.C.I., correspondants, référents*

2020-061 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juillet 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée de prendre en compte et corriger une erreur matérielle.

En effet, sur la convocation du 12 août 2020, la première question à l'ordre du jour concernée l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2020 or il s'agit bien du procès-verbal de la séance du 30 juillet qui doit être approuvé.

L'assemblée délibérante, DECIDE, par 11 voix POUR :

- De prendre en compte l'erreur matérielle et sa correction,
- D'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2020.

2020-062 Désignation d'un membre élu complémentaire au sein de la commission des finances

Madame le Maire propose à l'assemblée d'intégrer Mme SEGUINOT Stéphanie à cette commission afin que l'ensemble des adjoints y siège.

Elle précise que Mme SEGUINOT Stéphanie a déposé sa candidature le 12 août 2020 en ce sens.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR,

- de procéder à cette désignation par un vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T. considérant cette candidature complémentaire unique,
- d'approuver la désignation de Mme SEGUINOT Stéphanie afin de siéger au sein de la commission des finances.

2020-063 Désignation des représentants en commissions de travail et de réflexion créées par a C.A.R.A.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Vu la délibération n°CC-200731-A5 du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a décidé de créer 13 commissions de travail et de réflexion, qui sont les suivantes :

- 1- « Finances »
- 2- « Développement économique »
- 3- « Schéma de Cohérence Territoriale »
- 4- « Activités de pleine nature »
- 5- « Transports et mobilité »
- 6- « Urbanisme et habitat »
- 7- « Cycle de l'eau »
- 8- « Politique de la ville »
- 9- « Collecte et prévention des déchets »
- 10- « Développement durable - Énergies »
- 11- « Culture et patrimoine »
- 12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »
- 13- « Grands projets et bâtiments communautaires »

Vu la délibération n°CC-200731-A6 du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'autoriser :

1°) la participation des Conseillers municipaux des communes membres aux commissions de travail et de réflexion de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, afin que chaque commune du territoire de la CARA soit représentée dans ces commissions, *soit par un Conseiller communautaire titulaire ou suppléant, soit par un Conseiller municipal*, dans chacune des 12 commissions, (**hormis celle de la commission "Finances"**),

2°) chaque Conseil municipal des communes membres de la CARA à proposer au Conseil communautaire la liste de ses représentants (**un titulaire et un suppléant**), dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus,

3°) le dépôt des listes comportant le nom de chaque représentant (**1 titulaire, 1 suppléant**) des 33 communes de la CARA, au sein des 12 commissions de travail et de réflexion (hormis la commission "Finances") et leur transmission **au plus tard le 15 septembre à 12 h** à l'adresse électronique suivante *p.pages@agglo-royan.fr* ou auprès du service des Affaires générales de la CARA, afin qu'elles soient validées lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2020,

Il est rappelé que :

La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers qu'elles instruisent, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le Président de la CARA est membre de droit de chaque commission.

Le Président de la commission concernée sera le rapporteur chargé de présenter le dossier et de transmettre l'avis de la Commission.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

- par 11 voix POUR, de procéder aux désignations des membres élus par vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T. et considérant la liste unique de candidats présentée par AGIR avec Vous,

- par 11 voix POUR de désigner au sein de chacune des 12 commissions de travail et de réflexion (hormis celle des Finances) de la C.A.R.A., les représentants titulaires ou suppléants suivants :

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
2- « Développement économique »	Pierre BERNARD-BARTHE	Thierry DIERS
3- « Schéma de Cohérence Territoriale »	Jean-Pierre BESSIERE	Alexandre DARMON
4- « Activités de pleine nature »	Stéphanie SEGUINOT	Nadine CLEMENT
5- « Transports et mobilité »	Frédéric VENANT	Nathalie DIERS de LABARRE
6- « Urbanisme et habitat »	Thierry DIERS	Jean-Pierre BESSIERE
7- « Cycle de l'eau »	Pierre BERNARD-BARTHE	Frédéric VENANT
8- « Politique de la ville »	Nathalie DIERS de LABARRE	Isabelle VIDAL
9- « Collecte et prévention des déchets »	Nadine CLEMENT	Stéphanie SEGUINOT
10- « Développement durable - Énergies »	Marc PIETERS	Stéphanie SEGUINOT
11- « Culture et patrimoine »	Thierry DIERS	Marc PIETERS
12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »	Marc PIETERS	Stéphanie SEGUINOT
13- « Grands projets et bâtiments communautaires »	Thierry DIERS	Gwennaëlle DOHIN-PROST

- et d'autoriser le Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

2020-064 Désignation de délégués devant siéger au comité syndical du syndicat informatique SOLURIS

Ce syndicat mixte œuvre depuis plus de 30 ans à travers une démarche solidaire et mutualiste afin de permettre aux collectivités locales d'être équipées en matériels et logiciels métiers, d'utiliser la dématérialisation dans certains domaines. Il propose également la formation des agents sur les différents outils.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour la nouvelle mandature.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR,

- De désigner Stéphanie SEGUINOT en tant que délégué titulaire.
- De désigner Gwennaëlle DOHIN-PROST et Marc PIETERS en tant que délégués suppléants.

2020-065 Désignation des membres de la commission des impôts directs

Madame le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de renouveler la commission communale des impôts directs.

Une liste de 24 contribuables doit être établie et respecter les critères suivants :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne
- Avoir au moins 18 ans et jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- Etre familiariser avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Cette liste doit être adressée à la Direction des services fiscaux qui désignera 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Le conseil municipal, DECIDE par 11 voix POUR, de désigner les membres de la commission des impôts directs selon la liste qui suit :

NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE
PREAU	Eric	Artisan	50 Av. Côte de Beauté 17570 SAINT-AUGUSTIN
RIDEAUD	Rémy	Retraité	1 allée de la Dune 17570 SAINT-AUGUSTIN
DIERS	Thierry	Retraité	36 rue Bas-Charosson 17570 SAINT-AUGUSTIN
MECHAIN	Pierre	Retraité	Rue des Breuils 17570 SAINT-AUGUSTIN
AUBIJOUX	J.Claude	Retraité	7, rue de l'yeuse 17570 SAINT-AUGUSTIN
DIERS de LABARRE	Nathalie	Retraîtée	36 rue Bas-Charosson 17570 SAINT-AUGUSTIN
PIETERS	Marc	Professeur de cuisine	28 rue Bas-Charosson 17570 SAINT-AUGUSTIN
RICHARD	Yves	Retraité	34 Av Côte de Beauté 17570 SAINT-AUGUSTIN
SAUQUET	Serge	Retraité	9 Rue des Aubuges 17570 SAINT-AUGUSTIN
AVRIL	Jean-Claude	Retraité	Rue du centre 17570 SAINT-AUGUSTIN
BONNIN	Thierry	Agriculteur	Ferme Devaux 17570 SAINT-AUGUSTIN
CLOCHARD	Dominique	Agriculteur	13 chemin du puits 17920 BREUILLET
LARRIEU	Freddy	Resp.garage auto	32 Rue de l'Essart 17570 SAINT-AUGUSTIN
GAGNARD	Christian	Gérant camping	32 Rue du centre 17570 SAINT-AUGUSTIN
BERTHELOT	Evelise	Retraîtée poste	15 rue de l'yeuse 17570 SAINT-AUGUSTIN
BARROT	Pierrette	Retraîtée	4 Rue du Maine Fort 17570 SAINT-AUGUSTIN
BERNARD-BARTHE	Pierre	Maraîcher	Passe de l'Illôt 17570 SAINT-AUGUSTIN
MAISON	Edwige	Retraîtée	27 Rue du Souillat 17570 SAINT-AUGUSTIN
CORBEAU	Roland	Retraité	16 rue des Joncs 17570 SAINT-AUGUSTIN
VENANT	Frédéric	Auto entrepreneur	15 ter rue du Fief du Breuil 17570 SAINT-AUGUSTIN
BONMORT	Jean-Pierre	Retraité	31 Rue des Breuils 17570 SAINT-AUGUSTIN
SEGUINOT	Stéphanie	Sans profession	9 impasse des Combes 17570 SAINT-AUGUSTIN
GUILLOU	Norbert	Retraité	12 rue des Bûcheries 17570 SAINT-AUGUSTIN
LAVERGNE	Cécile	Conseillère à l'emploi	2 bis impasse de la Barrière 17570 SAINT-AUGUSTIN

2020-066 Désignation des délégués devant siéger au sein du SIVOM de la Presqu'île d'Arvert

Madame le Maire invite l'assemblée à désigner conformément à l'article L 5212-7 du C.G.C.T., les délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la presqu'île d'Arvert.

Elle propose de procéder à cette désignation par vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T. et considérant la liste de candidats unique déposée par Agir avec Vous :

- 3 délégués titulaires : MM. VENANT Frédéric, CLEMENT Nadine, SEGUINOT Stéphanie
- 3 délégués suppléants : MM. DIERS de LABARRE Nathalie, PIETERS Marc, VIDAL Isabelle

Le conseil Municipal, par 11 voix POUR, DECIDE :

- de procéder à la désignation des délégués nécessaires par vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T.

- de désigner MM. VENANT Frédéric, CLEMENT Nadine, SEGUINOT Stéphanie en tant que délégués titulaires, MM. DIERS de LABARRE Nathalie, PIETERS Marc, VIDAL Isabelle en tant que délégués suppléants.

2020-067 Désignation d'un référent plan canicule

Le plan canicule a été mis en place en 2010. Il vise à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, il comporte trois niveaux d'alerte progressifs :

- un niveau de **veille saisonnière**, déclenché automatiquement du 1er juin au 31 août de chaque année ;
- un niveau de **mise en garde et actions (MIGA)** déclenché par les préfets de département, sur la base de l'évaluation concertée des risques météorologiques réalisée par Météo-France et des risques sanitaires réalisée par l'Institut de veille sanitaire (Invs) ;

- un niveau de **mobilisation maximale**, déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre de l'intérieur et du ministre de la santé, en cas de vague de chaleur intense et étendue associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire (sécheresse, délestages électriques, saturation des chambres funéraires, etc.).

Il est demandé aux communes de désigner un référent « Plan canicule ».

Le Conseil Municipal, DECIDE, par 11 voix POUR

- de désigner Madame Isabelle VIDAL en tant que référent canicule.

2020-068 Désignation d'un correspondant défense

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de désigner un correspondant défense parmi les membres élus.

Le correspondant défense a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend 3 étapes : l'enseignement de défense dispensé par l'éducation nationale, le recensement des jeunes dès l'âge de 16 ans et de la journée défense et citoyenneté.

Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire.

Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Le Conseil Municipal, DECIDE, par 11 voix POUR

- de désigner Monsieur Frédéric VENANT en tant que correspondant défense.

2020-069 Désignation de deux personnes « référents tempête »

Initiée en 2009, l'opération « Référent tempête » est relancée suite aux élections municipales.

En cas d'évènement climatique de grande ampleur, l'objectif est que chaque commune puisse être en lien direct avec la cellule de crise d'ERDF.

Sur la base des constats qu'ils auront eux-mêmes effectués sur le terrain, les « référents tempête » seront informés du diagnostic du réseau électrique, des modalités de dépannage et des délais de réalimentation.

La mise en œuvre de cette action s'articulera en deux phases successives : désignation de deux personnes « référents tempête » dans chaque commune puis organisation de réunions d'information aux risques électriques, aux réseaux et à la gestion de crise.

Cette mission ne requière aucune compétence particulière, si ce n'est une grande disponibilité en cas de crise. Les personnes désignées n'auront en aucun cas à intervenir directement sur les réseaux publics de distribution d'électricité.

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner deux référents « tempête ».

Le Conseil Municipal, DECIDE, par 11 voix POUR

- de désigner Messieurs Jean-Pierre BESSIERE et Pierre BERNARD-BARTHE en tant que référents « tempête ».

2020-070 Désignation du représentant en commission d'attribution des logements

Madame le Maire fera part de la demande de l'office départemental HABITAT 17 qui possède un parc de logements sociaux sur le territoire communal.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant en charge du logement qui siègera à la Commission d'Attribution des Logements.

Le conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR de désigner Monsieur Frédéric VENANT en tant que représentant pour siéger à la Commission d'Attribution des Logements. Madame DIERS de LABARRE Nathalie et Madame CLEMENT Nadine seront remplaçantes en cas d'absence.

Urbanisme – Z.A.C. – Acquisition

2020-071 Z.A.C. Centre-Bourg – Bassamards – Bois Rousseau – Abrogation de la délibération 2019-145 relative à l'acquisition de la propriété HORSEAU

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'abroger la délibération 2019-145 relative à l'acquisition de la propriété HORSEAU cadastrée ZA 41 rue du Cailleau d'une surface de 2733 m2 et incluse dans la phase 3 de la tranche A de la Z.A.C. Centre-Bourg.

En effet, en séance du 16 décembre 2019, le conseil municipal, suite à la demande de la S.A.S. de la Charente-Maritime avait décidé :

- d'acquérir par substitution à l'aménageur SAS Charente-Maritime la parcelle ZA 41 rue du Cailleau d'une surface de 2733 m2 et dont Madame Geneviève HORSEAU est propriétaire.
- que cette acquisition sera mise en œuvre sous réserve de la réception d'un engagement écrit de la SAS Charente-Maritime relatif au rachat de la parcelle en question et la prise en charge de tout frais lié à celui-ci quand la pré commercialisation sera suffisamment avancée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toute pièce afférente.

Il s'agissait de ne pas retarder la signature de l'acte authentique faisant suite à la promesse d'achat signée le 27 novembre 2018 considérant la commercialisation juste débutée et l'impossibilité pour la S.A.S. Charente-Maritime d'avoir réalisé 30 % de pré commercialisation pour envisager les acquisitions du foncier et la mise en œuvre des travaux d'aménagement.

Madame le Maire précise qu'une réunion a eu lieu avec la S.A.S. Charente-Maritime le 24 juillet 2020 durant laquelle les représentants du groupe d'aménageurs ont déclaré avoir atteint les objectifs nécessaires pour prendre en charge, dans les délais impartis, cette acquisition. La commune n'aura donc pas à y procéder par substitution.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé qui précède et DECIDE, par 11 voix POUR d'abroger la délibération n° 2019-145 du 16 décembre 2019 et reçu en Sous-Préfecture le 24 décembre 2019 sous la référence 017-211703111-20191216-2019-145-DE.

2020-072 Vote des subventions 2020 accordées par la collectivité au profit des associations et autres organismes publics

Madame le maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre BESSIERE afin qu'il présente les demandes de subventions des associations.

Le conseil municipal DECIDE des attributions suivantes :

<i>Associations – Organismes publics</i>	<i>Vote</i>	<i>Montant accordé</i>
ROTARY CLUB DE ROYAN	11 voix POUR	250€
LES AMIS DES BETES DE MEDIS	8 voix POUR 3 abstentions (BERNARD-BARTHE, BESSIERE, DARMON)	250€
SECOURS CATHOLIQUE	11 voix POUR	50€
AFM TELETHON	11 voix POUR	20€
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS POITIERS	11 voix POUR	50€
DIACONAT DES ILES DE SAINTONGE (Protestant)	11 voix POUR	100€
LES RESTAURANT DU COEUR	11 voix POUR	50€
PARRAINAGE 17	11 voix POUR	50€
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	11 voix POUR	0€
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME BREUILLET	11 voix POUR	0€
COLLECTIF CARICATIF DU CANTON LA TREMBLADE	11 voix POUR	400€
VMEH (Visite des malades en établissement hospitalier)	11 voix POUR	100€
ARSEP (Sclérose en plaques)	11 voix POUR	50€
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	11 voix POUR	86€
FNACA (Anciens combattants Algérie – Maroc – Tunisie)	11 voix POUR	80€
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG LA TREMBLADE	11 voix POUR	150€
SNSM (Sauveteurs en mer)	11 voix POUR	300€
FRANCE ALZHEIMER	11 voix POUR	50€
PREVENTION ROUTIERE 17	11 voix POUR	0€
ECOLE DES CHENES	11 voix POUR	2 634 €

AUTORISE le Maire à verser les sommes votées aux associations (article comptable 6574)

Compte-rendu des décisions du Maire :

Décision 2020-060 : Bail d'habitation 1bis rue Jean Moulin - Location de l'appartement en question suite au départ des précédents locataires.

La séance est levée à 21 h 20 (vingt-et-une heures et vingt minutes)



Le Maire, 20.08.2020
Gwennaelle DOHIN-PROST